

De l'énergie solaire 100 % taignonnaise

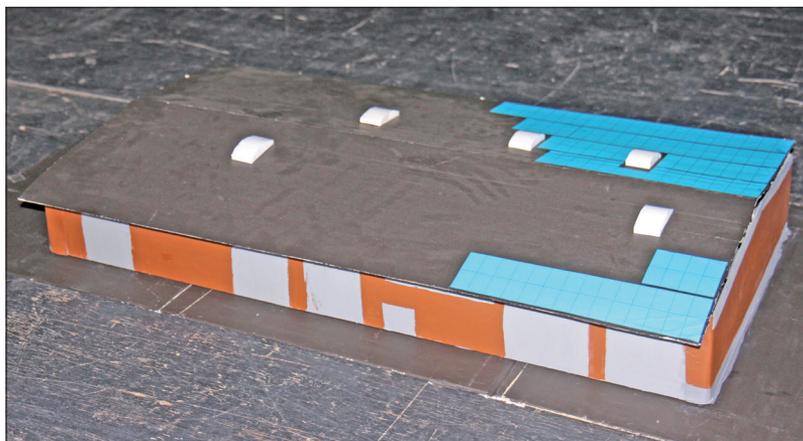
Première séance d'information publique pour l'association Franches Energies, mardi soir au Café du Soleil de Saignelégier. Après six mois de travail, le premier projet qui consiste en l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques de Saignelégier est ficelé. Désormais, seules des considérations financières pèsent sur sa concrétisation.

Etre à l'origine d'une production de courant 100% solaire et 100% franc-montagnard est à la portée de tous! Le prix de cet idéal? 290000 francs. Le premier projet de l'association Franches Energies prévoit la pose de 900 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques de Saignelégier, pour un potentiel de production de l'ordre de 150000 kWh par année.

Une trentaine de personnes a témoigné de son intérêt en participant à la séance d'information qui s'est déroulée mardi au Café du Soleil.

Un projet qui tient la route

Ce projet citoyen s'adresse à toutes les personnes physiques et morales qui voudraient investir dans un avenir écologique et se donner bonne conscience. Car, comme l'a expliqué le trésorier de l'association Jérôme Willemin de Lajoux,



Franches Energies a dévoilé les tenants et les aboutissants de son premier projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des services techniques de Saignelégier, mardi au Café du Soleil. L'opération recherche de fonds est lancée et la pose des panneaux espérée pour l'été. (Maquette réalisée par les élèves de 11^e Harmos de Saignelégier, option projet professionnel).

photo cta

il ne faut pas se leurrer et rêver de s'enrichir dans ce placement à long terme.

En effet, le budget annuel moyen prévoit un résultat positif avoisinant les 500 francs avec une capacité d'autofinancement de l'ordre de 9500 francs. Un projet viable, mais qui ne laisse pas espérer un dividende faramineux. «Les investisseurs auront l'honneur d'avoir participé à la production d'énergie exclusivement issue du soleil franc-montagnard pendant 25 ans» conclut-il avec un brin d'humour, même si c'est avec un grand sérieux que le comité a œuvré sur ce dossier. A lui seul, ce dernier a en

effet déjà réuni des promesses pour un montant de 60000 francs.

Campagne de financement

L'association, qui compte actuellement 35 membres individuels et à laquelle ont d'ores et déjà adhéré huit communes franc-montagnardes, mise désormais sur l'engouement populaire pour pouvoir engager les travaux d'ici l'été. Elle doit en effet réunir au minimum 50% des fonds propres pour pouvoir obtenir un prêt bancaire ou revoir ses ambitions à la baisse en diminuant la surface de panneaux solaires.

Quatre options sont proposées aux investisseurs à la fibre écologique. A savoir la participation à la coopérative en finançant une part du toit et l'achat d'électricité pour 25 ans, l'achat de certificats d'électricité 100% solaire et franc-montagnarde, les dons en espèces ou un cautionnement de l'éventuel emprunt. Aberration fiscale, si la pose de panneaux solaires sur un toit privé est déductible des impôts, la participation à ce projet communautaire ne l'est pas...

Plus d'informations sur www.franches-energies.ch. (cta)

Un acte citoyen résumé en chiffres

La création d'une coopérative et quelque 290000 francs d'investissement sont nécessaires à la pose de 612 panneaux photovoltaïques pour une surface totale de quelque 900 m² sur le toit du bâtiment des services techniques de Saignelégier. Cette installation devrait produire environ 150000 kWh par an et être amortie en 25 ans. Un investissement de l'ordre de 500 francs suffira à financer l'achat d'un panneau. Le citoyen coopérant pourra ainsi s'enorgueillir d'une production annuelle de 250 kWh d'énergie solaire 100 % franc-montagnarde. Il faut encore savoir que la consommation annuelle moyenne d'une famille de 4 personnes est de l'ordre de 3500 kWh. Le prix de revient de cette énergie solaire franc-montagnarde est estimé à 15,5 centimes par kWh. (cta)